



AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 301-2020 INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 301-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) NUMÉRO 277-2019 DE LA VILLE DE WARWICK »

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance ordinaire tenue le 16 mars 2020, le conseil municipal de la Ville de Warwick a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 301-2020 modifiant le Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 277-2019 de la Ville de Warwick ».

Ce projet de règlement a pour objet de permettre l'ajout d'un projet admissible au règlement dans la zone I-7 et la reconversion d'immeubles disposant d'un droit acquis dans les zones rurales (RU).

Description des zones concernées :

- La zone I-7 concernée est située sur la rue Saint-Louis entre la rue Dollard et la rue du Moulin;
- Les zones rurales RU sont les îlots déstructurés se trouvant dans la zone agricole permanente de la Ville de Warwick, à l'exception de la zone RU-11.

Lors de sa séance tenue le 4 mai 2020, le conseil municipal a adopté une résolution désignant ce projet comme prioritaire au sens de l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020. En conséquence, étant donné les circonstances exceptionnelles en cours entourant la pandémie de coronavirus COVID-19, la consultation publique qui devrait se tenir en rapport avec ce projet est remplacée par un appel de commentaires écrits, le tout tel que prévu à cet arrêté ministériel.

Ainsi, toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires écrits à l'égard de ce projet, en les transmettant dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, au plus tard le mercredi 3 juin 2020, soit par courriel à ville@ville.warwick.qc.ca ou sur les médias sociaux, soit par Facebook ou le site Internet www.villedewarwick.quebec ou par la poste au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick (Québec), J0A 1M0. Une présentation détaillée de ce projet est disponible et peut être consultée sur le site Internet de la Ville, à l'adresse suivante : <https://villedewarwick.quebec/avis-publics/>.

Cette consultation permettra au conseil de recevoir les commentaires écrits des personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville. Ce projet ne comprend pas de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce quatorzième jour du mois de mai de l'an deux mille vingt.

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière